



Formation

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION
SANITAIRE ET SOCIALE PACA & Corse

Formation Pré qualifiante
Préparation au
Concours d'entrée en
Institut de Formation
d'Auxiliaire de Puériculture
Dispensé

Cursus Tests d'aptitudes
et
Epreuve Orale

LE METIER D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

L'Auxiliaire de Puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R4311-3 à R4311-5 du Code de la santé Publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du Code de la santé Publique.

Il dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

Pour plus d'informations : http://www.paca.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/notice_aidesoi-auxpuer_drjscs.pdf



IRFSS PACAC – Site de Marseille
INSTITUT DE FORMATION SAINT JOSEPH CROIX ROUGE FRANCAISE

www.croix-rouge.fr

208, Boulevard Chave
13005 MARSEILLE
Tel: 04.91.47.28.02
ifsi.marseille@croix-rouge.fr

Fiche d'information

Préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission au concours d'entrée en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture **DISPENSE DE L'ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE**

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION:

Formation Préparatoire au concours d'entrée en IFAP : Être titulaire d'un diplôme homologué de niveau V **au minimum** à caractère sanitaire & social (Nomenclature des Spécialités de Formation - Code NSF 330, 331, 332).

Entrée en formation initiale : Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en Formation.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- Constitution du dossier d'inscription : fournir les pièces obligatoires lors du dépôt de dossier
- Seuls les dossiers complets seront retenus par ordre d'arrivée.

METHODES ET CONTENUS PEDAGOGIQUES:

a) Épreuves d'admissibilité

- Opérations numériques de base : addition, soustraction, division, multiplication ; exercices de conversion,
- Tests d'aptitude ciblés sur l'attention, le raisonnement logique et l'organisation.

b) Épreuve orale d'admission

Préparation à l'entretien oral :

- Méthodologie de l'exposé sur les thèmes sanitaires et sociaux,
- Méthodologie sur les motivations et le projet professionnel,
- Entraînements en groupe et individuels.

Stage d'observation d'une semaine (recherche du terrain de stage à l'initiative du stagiaire) :

Immersion dans le contexte médical et paramédical,

Travail sur les représentations de la profession d'Auxiliaire de Puériculture,

Confirmation du projet professionnel.

DATES DE LA FORMATION : Du lundi 30 septembre 2019 après-midi au mardi 14 janvier 2020 inclus.

CAPACITE D'ACCUEIL : 30 places.

PARCOURS DE FORMATION : 160 HEURES.

Soit 125 heures de formation théorique ,le lundi après-midi et le mardi journée complète.

1 semaine de stage d'observation de 35 heures du 9 au 13 décembre 2019 inclus.

Période de vacances: du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020 inclus.

COUT DE LA FORMATION :

Coût pédagogique 1 000 € : encaissement selon l'échéancier choisi (non remboursable en cas d'annulation tardive (moins de 10 jours avant la date d'entrée en formation).

Frais de dossier 50 € : encaissement à compter du dépôt de dossier d'inscription ; non remboursable au-delà du délai de rétractation (10 jours à compter de la date de réception du dossier).

Toute formation engagée est due dans son intégralité.

Toute demande de désistement doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans le cadre d'un abandon seront facturées les heures de cours suivies par l'apprenant.

Toutes les démarches en vue de l'obtention d'une prise en charge financière doivent être effectuées avant la date d'entrée en formation. La notification de prise en charge totale ou partielle doit être remise lors du dépôt du dossier. En l'absence d'une attestation de prise en charge, l'intégralité des frais de dossier et le coût pédagogique sont dus.

DATE D'INSCRIPTION : du 17 JUIN 2019 au 13 SEPTEMBRE 2019

LIEU DE FORMATION : IRFSS Paca & Corse

Institut de Formation St-Joseph Croix-Rouge française - 208, boulevard Chave 13005 Marseille

☎ : 04 91 47 28 02 - ☎ : 04 96 12 53 98 @ : prepa.irfss-marseille@croix-rouge.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES DISPENSE

Cours interactifs

Travaux personnels guidés

Travaux dirigés

Stage d'observation

Rencontres avec des professionnels de santé

Concours blancs écrits et simulations à l'épreuve orale d'admission réalisés dans les conditions des épreuves de sélection

Accès à l'ENT:

Espace numérique de travail.